



Non paiement d'une pension alimentaire

Par **rickynice**, le **17/07/2008** à **18:10**

Bonjour à tous,

Lors de leur divorce en 1985, mon père a été condamné à verser à ma mère une pension alimentaire de 300 francs.

Evidement il n'a jamais acquitté cette somme.

Ma mère n'a fait aucune démarche pour s'assurer du paiement car elle souhaitait que nous conservions un bon contact et une certaine stabilité.

J'ai maintenant 32 ans et j'ai fait seul mon chemin.

Je travaille mais ayant assez peu de relation avec mon père, je souhaiterais savoir si je peux demander et obtenir le paiement des sommes non réglées?

Cela est t'il envisageable?

A qui dois je m'adresser? quel est le coût de cette démarche?

précision, j'ai une copie du jugement de divorce.

Par avance merci de votre aide.

Par **Tisuisse**, le **17/07/2008** à **18:20**

A mon humble avis je ne le pense pas mais qui sait si, en introduisant une procédure judiciaire à l'encontre de votre père, le tribunal pourrait comprendre votre désir. En fait, ce problème devait être réglé par votre mère.

Par **MERLIN**, le **18/07/2008** à **22:56**

pour pouvoir agir le législateur exige que vous ayez un intérêt et que vous ayez qualité pour agir.

je suis assez dubitative quant au chance de succès, le mieux serait de convaincre votre mère de faire la démarche, sachant qu'elle ne pourra recouvrer l'intégralité des sommes dues compte tenu de la prescription.

Par **jeetendra**, le **19/07/2008** à **08:31**

bonjour, comme le souligne si bien mes confrères TISUISSE et MERLIN, il y a la prescription hélas et surtout que la pension alimentaire n'a plus d'objet ou de sens, vous avez 32 ans et certainement autonome financièrement, même si moralement c'est choquant de voir ainsi un père se soustraire à ses obligations familiales, cordialement